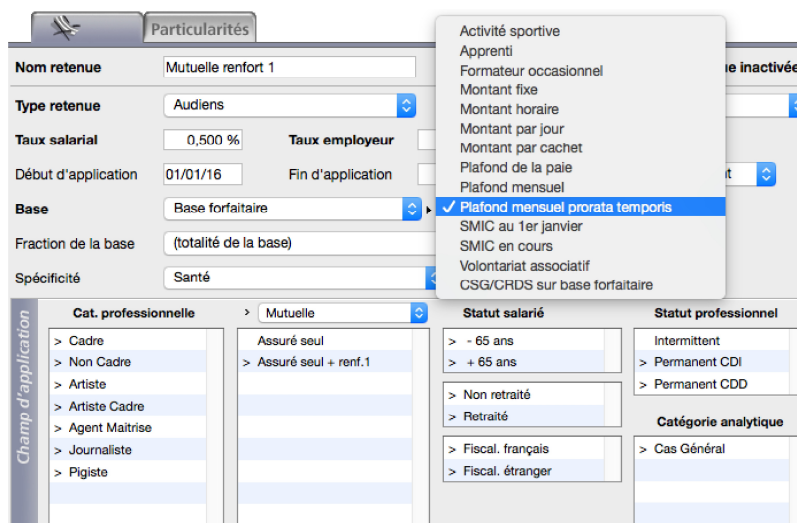


VERSION 6.0 R2

- FRAIS DE SANTÉ AUDIENS
- DÉCLARATION AUDIENS, AGIRC ET ARRCO
- CORRECTIONS DIVERSES

→ FRAIS DE SANTÉ AUDIENS



The screenshot displays the 'Particularités' tab in the sPAIEctacle 5 software. The 'Nom retenue' is 'Mutuelle renfort 1'. The 'Type retenue' is 'Audiens'. The 'Taux salarial' is '0,500 %' and the 'Taux employeur' is empty. The 'Début d'application' is '01/01/16' and the 'Fin d'application' is empty. The 'Base' is 'Base forfaitaire'. The 'Fraction de la base' is '(totalité de la base)'. The 'Spécificité' is 'Santé'. A dropdown menu is open, showing options like 'Activité sportive', 'Apprenti', 'Formateur occasionnel', 'Montant fixe', 'Montant horaire', 'Montant par jour', 'Montant par cachet', 'Plafond de la paie', 'Plafond mensuel', and 'Plafond mensuel prorata temporis' (which is selected). The interface also shows 'Cat. professionnelle' (Mutuelle), 'Statut salarié' (Non retraité), and 'Statut professionnel' (Intermittent).

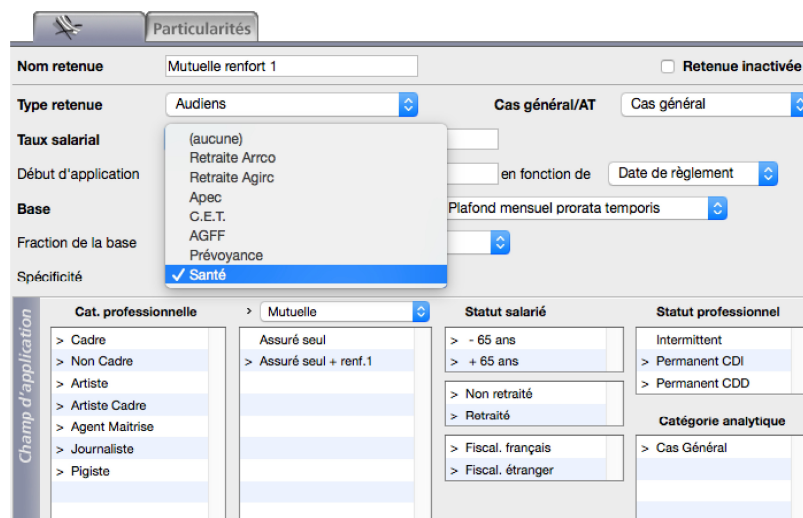
En cas d'affiliation ou radiation en cours de mois, Audiens proratis le calcul des cotisations santé assises sur le plafond de la sécurité sociale. sPAIEctacle 6.0 r2 intègre donc une nouvelle base de cotisation dans les retenues : Base forfaitaire - Plafond mensuel prorata temporis.

A la mise à jour en version 6.0 r2 les retenues paramétrées sur le type Audiens avec une spécificité Audiens prévoyance (retraite prévoyance, santé obligatoire ou santé facultative) et ayant pour base " Base forfaitaire - plafond mensuel" ont automatiquement été basculées sur cette nouvelle base.

» **REMARQUE** Cette modification est sans impact sur les paies des exercices antérieurs à 2016. La base "Plafond mensuel prorata temporis" suit le calcul de la base initiale "Plafond mensuel" jusqu'au 31/12/15.

➤ DÉCLARATION AUDIENS, AGIRC ET ARRCO

Regroupement de cotisations sur les déclarations Audiens



A compter de 2016, Audiens répartit les cotisations de retraite, de prévoyance et de santé de façon différente :

- ➔ si la société a un contrat Santé avec Audiens, les cotisations de retraite sont appelées sur 1 décompte, les cotisations de prévoyance et santé sur 1 autre décompte
- ➔ si la société n'a pas de contrat Santé avec Audiens, les cotisations de retraite et prévoyance sont appelées sur 1 seul décompte

sPAIEctacle 6.0 r2 intègre ce changement en s'appuyant sur les spécificités retenues, qui ont été regroupées en conséquence à la mise à jour.



REMARQUE

A titre de simplification, les spécificités Audiens ont été renommées à la mise à jour :

- Audiens prév. (retraite prévoyance) -> Prévoyance
- Audiens prév. (santé obligatoire ou santé facultative) -> Santé

Contrôle de cohérence

Un nouveau contrôle est mis en place à l'édition des déclarations de cotisation retraite (bordereau papier et DUCS EDI) : pour chaque paie de la période, sPAIEctacle 6.0 r2 signale l'absence des retenues d'AGFF s'il existe des retenues de retraite complémentaire sur la même base.

➤ CORRECTIONS DIVERSES

sPAIEctacle 6.0 r2 corrige par ailleurs différents problèmes de la version 6.0 :

- ➔ calcul de heures et cachets sur les AEM lorsque le cadenas des heures est ouvert en paie
- ➔ prise en compte du taux d'accident du travail spécifique des journalistes pour le calcul de la réduction Fillon (maximum 80% de 0.93%)
- ➔ instabilité sur les impressions depuis les listes (certificats Congés Spectacles, virements, ...) et sous Mac OS X
- ➔ apparition d'écrans noir sous Windows ou gris sous Mac OS X